

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mai 2026

POUR UNE MONTAGNE VIVANTE ET SOUVERAINE - (N° 2755)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 114

**AMENDEMENT**présenté par  
M. Padey

-----

**ARTICLE 4**

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« industrie, »,

insérer le mot :

« l'artisanat, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le texte liste de nombreux usages mais oublie les besoins en eau des ateliers artisanaux, alors que ceux-ci constituent des employeurs essentiels du tissu économique de montagne.

Amendement travaillé avec la chambre des métiers et de l'artisanat d'Auvergne-Rhône-Alpes.